

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES**

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2025-99

Objet : Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Trappes et le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, Scène nationale

Séance du 13 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI, Pierre BASDEVANT, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Houssem DHAOUADI, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Anne CLERTE-DURAND, Benoît CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUQCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Aminata DIALLO représentée par Sira DIARRA
Gerard GIRARDON représenté par Alienor EBLING
Anne-Andrée BEAUGENDRE représentée par Murielle BERNARD
Jamal HRAIBA représenté par Noura DALI
Suzy LEMOINE représentée par Houssem DHAOUADI
Colette PARENT représentée par Aurélien PERROT
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD
Maxime VELAY représenté par Catherine CHABAY

Absents : Mme Florence BARONE, Mme Josette GOMILA, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Pascal TRAN, Nahida Aoustin, Stéphane DREYFUS, Nelly LOUIS, Pierre-Jean TISSERAND, Philippe FAUGÈRES, Jean-Baptiste GRENIER, Bouchra AIT AOUAJ

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2025-99

Objet : Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Trappes et le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, Scène nationale

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Considérant que depuis janvier 2024, le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines est fermé au public en raison des travaux de rénovation ;

Considérant que, de ce fait, sa programmation 2025/2026 se déroulera dans différents établissements culturels du bassin Saint-Quentinois, dont La Merise-Halle Culturelle de Trappes ;

Considérant que le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines et La Merise vont mutualiser leurs ressources afin de co-organiser six spectacles au cours de la saison 2025-2026 ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire pour les deux structures de clarifier, au détour d'une convention, la prise en charge et la répartition des moyens humains, financiers et logistiques mis en commun ;

Considérant la Commission Éducation, Culture, Jeunesse, Sports, Vie associative du 1^{er} octobre 2025 ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Trappes et le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines ci-annexée.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits aux budgets des exercices concernés.

Article 4 : Dit que les recettes sont inscrites aux budgets des exercices concernés.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Ali RABEH
Maire de Trappes

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Trappes. The stamp contains the text "MAIRE DE TRAPPES (78190)" and "Cabinet du Maire". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.